Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260428-2026_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Commission d'appel d'offres (CAO) – Elections des membres

N° 2026-65

L'an deux mille vingt-six

Le 28 avril, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Pancé, sous la présidence de M. Vincent MINIER.

. les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLE Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOUR Christèle, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert (arrivé à la délibération n°2026-76), JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACE Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs
Mme AUBRY Sophie à M. MARTIN Frédéric
M. RIO François à Mme LOUAZEL Véronique

DATE DE CONVOCATION : le 20/04/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**44**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres, pour un établissement public, est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260428-2026_65-DE

Vu la délibération n°2026-60 du conseil communautaire du 9 avril 2026, fixant les conditions de dépôt des listes ;

Vu le procès-verbal relatif à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres annexé à la présente délibération ;

Considérant les listes déposées auprès du Président de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- PROCEDE à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission :

Membres titulaires	Membres suppléants
BABIN-TOUBA Ludovic	HAMON Joël
ROGER Christine	DUFRESNE Alexis
HAMON Jean-Charles	BRULLÉ Christophe
BERTON Jean-Eric	PAPION Ludovic
MERAULT Charlotte	GICQUEL Mikaël

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE